

**CABINET VETERINAIRE SAMATHA**  
**Dr Anouk CHARRIERE**  
646, route d'Orléans  
45640 Sandillon  
tél. : 02.38.45.87.90

email : [cabinet.veterinaire.samatha@gmail.com](mailto:cabinet.veterinaire.samatha@gmail.com)

## **Les maladies du chat**



**Les chats, bien qu'assez résistants faces aux maladies, sont néanmoins sujets à plusieurs maladies contagieuses, graves et souvent mortelles. La vaccination et la stérilisation permettent de réduire considérablement le risque de développer la plupart de ces maladies.**

- **LE TYPHUS** (panleucopenie infectieuse féline)

Cette maladie est l'équivalent de la parvovirose chez le chien. **Le virus est extrêmement résistant dans le milieu extérieur** (il survit plus de trois mois dans les couvertures, les cages...). **Il peut être mortel.**

**La contamination se fait surtout de façon indirecte, à partir d'objets souillés (semelles de chaussures notamment), de vomissures, d'urines...** Elle peut aussi avoir lieu par contact direct avec un animal malade. Les signes apparaissent dès les 48h suivant la contamination.

Chez la femelle en gestation, il s'attaque au cervelet des fœtus, provoquant des lésions irréversibles qui induiront des tremblements plus ou moins importants durant toute la vie de l'animal. Chez les chatons, il provoque une gastro-entérite hémorragique (diarrhée, vomissement, fièvre et déshydratation) le plus souvent mortel. Chez les adultes, la gastro-entérite est grave mais peut souvent se guérir avec des soins intensifs.

**La meilleure protection est la vaccination. Elle peut se faire dès la 8ème semaine.**

- **LE CORYZA**

Le coryza résulte d'une association de malfaiteurs : bactérie (chlamydia) et virus (herpes-virus, calicivirus, réovirus). **Au début de la maladie, il correspond à un simple rhume. Mais il évolue fréquemment en pneumonie pouvant être très grave voire mortelle. De plus, les herpes virus peuvent rester à vie dans l'organisme (comme les boutons de fièvre) et provoquer des régulièrement rechutes durant toute la vie de l'animal.**

Le chat se contamine par contact direct (écoulement nasal, oculaire, aérosol expectorés lors de la toux)le plus souvent, ou par contact indirect pour la calicivirose et la chlamydie.

Après contamination (2 jours à trois semaines selon l'agent infectieux), **le chat présente des signes de conjonctivite, de rhume, de pneumonie (fièvre, anorexie, nez et yeux qui coulent, toux, problèmes respiratoires...).** Il peut aussi y avoir des ulcères au niveau de la langue, du tube digestif pouvant conduire à la mort chez les chatons.

Le traitement se fait par antibiotiques, anti-viraux. **Les chats resteront souvent porteurs à vie, nécessitant des traitements réguliers. Il deviendront réservoir de la maladie et pourront contaminer les autres chats.**

**La aussi, la meilleure protection est la encore la vaccination. Elle peut se faire dès la 8ème semaine.**

- **LA LEUCOSE**

**Cette maladie à la particularité de se pouvoir se déclarer plusieurs années après la contamination Lorsque la maladie se déclare, son évolution elle conduit à la mort de l'animal.** La contamination peut se faire de manière directe après griffure ou morsure, par le placenta, le lait ou, rarement, indirectement (milieu souillé par les urines, la salive).

**Un test simple à partir d'une goutte de sang permet de détecter si votre chat(te) est porteur de la maladie.** *Le cabinet vétérinaire Samatha vous offre ce test lors de sa stérilisation si les vaccins et l'identification sont réalisés au cabinet.*

**La leucose provoque une déficience immunitaire qui fragilise le chat.** Celui-ci attrapera donc beaucoup plus de maladies. La leucose peut aussi provoquer des **cancers** des ganglions. Elle provoquera une perte de poids, de l'**anémie**, de l'apathie. Quand la maladie se déclare, l'évolution peut être rapide et évolue vers ma mort de l'animal.

**La meilleure protection consiste à vacciner son chat (possible dès la 8ème semaine) et à le stériliser.**

*Un chat qui vit en permanence en appartement et qui ne rencontre pas d'autres chat n'a pas besoin d'être vacciné car il n'a pas de risque d'être contaminé (mais il peut être porteur si il a été contaminé par sa mère).*

- **LE FIV (« sida des chats »)**

Connue sous le nom du sida du chat, cette maladie provoque une **immuno-déficience** tout au long de la vie de l'animal. Celui-ci sera donc plus sensible aux infections, en particulier au niveau de la bouche, de la peau et de l'appareil respiratoire.

On distingue plusieurs stades de la maladie : primo-infection, latence (le chat est porteur de nombreuses années sans être malade, il est un réservoir du virus pour les autres animaux), phase clinique (au début, le virus se reproduit dans l'organisme sans signe clinique puis le chat devient sujet à des infections chroniques) puis au cours des six derniers mois le chat décline subissant des infections multiples. **Une fois la maladie déclarée, la mort est systématique.**

**Les chats se contaminent majoritairement par contact direct : morsure, saillies, gestation, lactation. Les chat errants mâles non stérilisés sont les plus touchés.**

**Un test simple à partir d'une goutte de sang permet de détecter si votre animal est porteur de la maladie.** Le cabinet vétérinaire Samatha vous offre ce test lors de sa stérilisation si les vaccins et l'identification sont réalisés au cabinet.

**Aucun vaccin n'existe et aucun traitement ne permet de guérir les chats atteints. La meilleure protection est la stérilisation de votre animal. Cela limitera considérablement les bagarres et bien sûr les saillies.**

- **LA PIF (péritonite infectieuse féline)**

Cette maladie est due à un virus (coronavirus) extrêmement résistant (il survit jusqu'à sept semaines dans le milieu extérieur).

Les chats se contaminent pas contact indirect (contact avec les selles de chats excréteurs chroniques) et rarement lors de la gestation. Les chats atteints de la leucose sont plus susceptible d'attraper d'être contaminés par la PIF.

**Après incubation, il va provoquer une diarrhée. La plupart des individus guérissent et élimine le virus, mais pour d'entre eux, le virus ne sera pas éliminer.** Non seulement ces chats déclareront la PIF mais en plus ils feront réservoir de la maladie et pourront contaminer les autres. Il existe deux formes de la maladies : la **forme humide** (75% des cas) qui provoque des épanchements jaunes caractéristiques au niveau du thorax et de l'abdomen et la **forme sèche** (25% des cas) qui provoque une insuffisance rénale, hépatique, des affections nerveuses...

**La maladie déclarée est toujours mortelle.**

**Il n'existe ni vaccin ni traitement.**

- **LA RAGE**

Cette maladie est transmissible à l'homme comme à tous les animaux à sang chaud. La France a été déclarée indemne de rage depuis 2002 mais il convient de rester prudent pour les animaux qui voyagent, qui vivent ou voyagent aux frontières du territoire ou qui déambulent beaucoup.

**Comme la rage est encore très répandue dans de nombreux pays, il existe des obligations légales pour les animaux qui voyagent hors de France : identification par puce électronique et vaccin anti-rabique sont obligatoires (certains pays demandent également un dosage des anticorps 6 mois avant le voyage...renseignez vous longtemps en avance !).**

Les animaux se contaminent par contact direct avec la salive d'un animal enragé (morsure, griffure, léchage d'une plaie...). L'incubation dure de 10 jours à plusieurs mois. Une fois les premiers signes déclarés, la mort intervient dans tous les cas en 3 à 6 jours.

Les signes de la maladie sont ceux d'une inflammation du système nerveux central : hyperesthésie (sensibilité augmentée), excitation psychomotrice, dysphagie (problème pour déglutir), changements de comportement, paralysie, convulsions, hydrophobies (phobie de l'eau). Il existe une forme furieuse, une forme démentielle et une forme paralytique.

**OBLIGATION LEGALE : tout animal mordeur, apparemment sain, vacciné ou non, doit être mis sous surveillance pendant 15 jours. Au cours de cette surveillance, son état de santé doit être contrôlé au moins trois fois par un vétérinaire disposant du mandat sanitaire. Les contrôles doivent avoir lieu dans les 24 heures suivant la morsure, puis les 7ème et 15ème jours après celle-ci.**

Cela a pour but de détecter un éventuel animal atteint de rage. Si l'animal qui a mordu ne montre aucun signe de rage dans les trois jours suivant la morsure, il y a 80% de chance que l'animal soit indemne de rage. Ce pourcentage monte à 100% après 8 jours.